

.....Bruxelles....., le 5 février 1976
PC/ab

remis au telex à

PRIORITE P - 1

LIBRARY

Note BIO COM (76) 42 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission du 4 février 1976

432

1. - Discours-programme

La Commission a approuvé les thèmes et l'orientation du discours-programme que le Président Ortolí prononcera mardi prochain devant le Parlement européen à Strasbourg, à l'occasion de la présentation du Rapport général sur l'activité de la Communauté. Le Président y indiquera les priorités politiques et les principales intentions de la Commission pour l'année à venir, et le Parlement tiendra ensuite un débat de politique générale (qui est prévu cette année pour le jeudi 12 février).

Après avoir brossé un bilan de 1975, le Président mettra l'accent sur les importantes négociations internationales où la Communauté se présente comme telle, sur la nécessité de relancer les travaux en matière économique, monétaire et sociale, et sur les développements institutionnels pour lesquels l'année 1976 sera décisive (élection du Parlement, rapport Tindemans, etc.).

Quant au Rapport général, il sera présenté lundi sous embargo à la presse, par M. Audland, Secrétaire général adjoint.

2. - Budget

A l'initiative de M. Cheysson, la Commission a examiné les grandes masses du budget de 1977. Cette première discussion visait à préparer à la fois les travaux budgétaires de l'année et le débat politique sur les orientations budgétaires que le Conseil tiendra au début d'avril, avec la participation des ministres des finances et des ministres des affaires étrangères.

3. - Préparation du Conseil CNUCED

La Commission a adopté une communication au Conseil concernant la préparation du Conseil de la CNUCED, qui se réunira du 8 au 19 mars dans le but de préparer la Conférence de la CNUCED qui se tiendra à Nairobi au mois de mai.

/.

Il s'agit de la part de la Commission d'une première communication rappelant l'état actuel des positions de la Communauté sur divers points à l'ordre du jour et affirmant par ailleurs

1. la nécessité pour la Communauté de s'exprimer d'une seule voix,
2. la nécessité de progresser dans l'examen d'une approche globale alternative des accords sur les produits de base et ceci dans le but d'aboutir effectivement à une décision à Nairobi (étant entendu que la négociation finale aurait lieu à la Conférence).

Il est clair par conséquent que les positions de la Communauté devront être complétées progressivement, en tenant compte des diverses contributions provenant aussi bien du Groupe des 77 que des autres groupes de pays. C'est la raison pour laquelle la Commission saisira ultérieurement le Conseil d'une seconde contribution.

Il va de soi enfin qu'une étroite liaison sera assurée entre la préparation des travaux de la CNUCED et de la Conférence économique internationale (Dialogue).

4. - Harmonisation des structures des accises frappant les tabacs manufacturés

La Commission a adopté une proposition de directive du Conseil concernant les impôts, autres que les taxes sur le chiffre d'affaires, frappant la consommation de tabacs manufacturés, en fait seulement les cigarettes. Il s'agit là d'une deuxième étape, la première ayant eu lieu au début des années 1970.

5. - Protection des droits de l'homme

A l'initiative du Président Ortolani, la Commission a adopté un rapport sur la protection des droits de l'homme dans l'élaboration et l'application du droit communautaire, rapport qui avait été demandé par le Parlement européen. La Commission y met notamment en évidence l'importance de l'action menée par la Cour de Justice.

5. - Aide d'urgence au Guatemala

A la suite du tremblement de terre qui s'est produit au Guatemala dans la nuit du 3 au 4 février 1976, les services de la Commission examinent actuellement les moyens d'apporter une aide d'urgence à ce pays. Un fonctionnaire de la Commission (M. Demont) qui se trouvait en mission en Amérique centrale a été dépêché à Guatemala City pour s'informer de la forme que pourrait prendre cette aide.

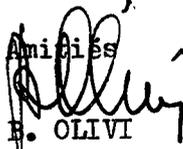
6. - Montants compensatoires

La Commission a décidé de consulter le comité de gestion, qui se réunira demain vendredi, sur l'introduction des montants compensatoires pour faire face à la dépréciation de la lire italienne. La Commission est convenue de prendre une décision définitive en la matière lundi prochain 9 février et d'arrêter la liste définitive des produits auxquels s'appliquent les montants compensatoires après consultation du comité de gestion.

L'introduction des montants compensatoires découle automatiquement de la réglementation en vigueur, lorsqu'on constate la dépréciation d'une monnaie d'un pays membre qui, de ce fait provoque des perturbations aux échanges agricoles communautaires. A ce jour, la dépréciation de la lire a atteint 9,16 % chiffre qui représente la moyenne des cœtations de la lire au cours de la semaine précédente. Compte tenu du fait que la réglementation en matière de montants compensatoires prévoit qu'on déduise 1,25 % en tant que marge tolérée de dépréciation monétaire, les montants compensatoires pour la lire seraient de 7,9 %. La Commission a attendu à entâmer la procédure pouvant mener à la fixation des montants compensatoires que l'évolution du cours de la lire se précise; en effet, il y a une semaine, la dépréciation de celle-ci avait atteint 4 %, ce qui ne représentait pas une perturbation grave aux échanges agricoles communautaires. Il est évident, par ailleurs, que le niveau des montants compensatoires, une fois introduit, pourra varier selon l'évolution du cours de la lire.

L'introduction des montants compensatoires constituera évidemment une charge budgétaire pour le FEOGA, compte tenu du déficit de la balance agricole italienne. Il n'est cependant pas possible de chiffrer l'incidence budgétaire de cette opération à l'heure actuelle.

Au sujet d'une information d'une agence de presse faisant état de l'introduction de montants compensatoires sur le vin, information attribuée à M. Lardinois dans un discours qu'il a prononcé hier à Paris, le Porte-Parole a précisé que M. Lardinois n'a ni démenti ni confirmé l'introduction de montants compensatoires sur les échanges de vin. Sur cette question, la Commission n'a pas encore arrêté définitivement sa position. De toute façon, la question est à discuter au comité de gestion "vin" qui aura lieu demain.

Amiñis

E. OLIVI